

tion impliquant la mise à pied d'employés de la société ne serait autorisée. J'ai le plaisir de souligner que l'entente d'aujourd'hui répond entièrement à cette exigence et je félicite et remercie les représentants de la société et des syndicats.

Cette entente nous permettra de continuer à concerner nos efforts en vue du réaménagement industriel qui s'impose pour l'édification d'une capitale dont tous les Canadiens seront fiers.

**Des voix:** Bravo!

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, nous apprenons avec un très vif plaisir la nouvelle que certains changements seront opérés à l'usine Eddy située de l'autre côté de la rivière et de la colline du Parlement. Ces grands tas de billes et de soufre constituaient peut-être, il y a 75 ou 50 ans, des indices de progrès, mais en ces dernières années, ils sont bien laids à regarder pour les gens qui travaillent sur la colline et pour bien d'autres. De plus, au cours des dernières années, le volume des agents polluants qui ont été déversés dans la rivière a été en proportion inverse des dommages causés. Autrement dit, le développement croissant de la vallée de la rivière Outaouais a contribué au problème de la pollution. Même si, de temps à autre, les effluents provenant de l'usine Eddy ont été réduits, il se trouve qu'une petite quantité d'effluents causent maintenant plus de dommages qu'autrefois. C'est donc une bonne nouvelle que d'apprendre que les secteurs de l'usine les plus inesthétiques vont disparaître ainsi que les agents qu'on vient d'annoncer et qui fera de la zone située en face de la Colline du Parlement un parc bien aménagé.

Nous devons accepter la déclaration qui nous a été faite aujourd'hui, selon laquelle des dispositions convenables et acceptables auraient été prises à l'égard des employés et nous espérons qu'aucune difficulté ne surgira dans ce secteur. Sans aucun doute, pour certains d'entre eux le déplacement créera des problèmes. La déclaration fait état de retraites prématurées pour ceux dont la date normale de retraite est proche. Je veux croire que ces dispositions seront exécutées dans l'esprit de la déclaration.

Nous devons nous garder d'avoir l'insouciance de croire cette initiative suffisante pour assainir la rivière Outaouais. Elle y contribuera, mais il reste encore une tâche immense à accomplir, non seulement du fait des effluents et des autres conséquences néfastes pour le lit de la rivière des nombreuses années d'exploitation de l'usine Eddy, mais aussi à cause des nombreuses années de flottage des troncs et de bien d'autres facteurs de pollution.

Je termine en exhortant le gouvernement à activer les efforts fédéraux et provinciaux pour nettoyer toute la vallée de l'Outaouais, sujet maintes fois soulevé à la Chambre comme d'ailleurs toute la question de l'usine Eddy. Je ne veux pas, cependant, minimiser l'importance de cette décision dont tous les députés se réjouissent sûrement.

**Des voix:** Bravo!

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux, au nom de mes collègues et en le mien, de féliciter de cette entente le ministre, les syndicats, la société et la Commission de la capitale nationale. Un des députés a avoué espérer qu'il en résultera la disparition de l'enseigne du Cygne blanc. Un autre a proposé qu'on le conserve parce qu'il est si pittoresque. Je dois dire que cette communication que vient de nous faire le ministre et le prix consenti à la société E. B. Eddy me font penser à

[L'hon. M. Basford.]

un mot qui avait cours au temps du grand homme que fut le regretté R. B. Bennett: Il y a dans les affaires humaines une marée montante qui, saisie au passage (eddy), mène à la fortune.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Je ferai remarquer, tout d'abord, que le ministre aurait dû nous dire sur quelle base il est prévu de verser 29 millions et demi de dollars à la société Eddy. Je crois savoir que, lors des échanges de vues qui ont eu lieu voici plusieurs années, on avait envisagé de verser à cette société 30 millions de dollars pour l'ensemble des installations. A présent, on lui verse près de 30 millions pour un peu plus de la moitié des terrains qu'elle possède. Il me semble que les Canadiens ont le droit de savoir s'il existe des accords concernant les autres éléments du patrimoine de cette société, qui sont susceptibles d'être cédés au gouvernement par la suite, et que, d'une manière plus générale, ils sont en droit d'être informés du prix définitif qu'il faudra payer pour cette importante et considérable amélioration de la situation... peu importe que cette société touche un peu plus ou un peu moins que ce qui lui revient au terme de toutes ces années où elle a exploité les ressources des environs de la capitale du Canada, tout en polluant l'air et l'eau de cette région. J'espère que le ministre nous fournira de plus amples renseignements là-dessus.

J'espère aussi qu'on veillera de très près à faire respecter l'engagement pris de ne pas mettre d'employés à pied. Je crois savoir qu'il y a eu des entretiens ce matin entre les chefs syndicaux et la Commission de la capitale nationale. Je me réjouis de voir le ministre déterminé à faire respecter cet engagement, et j'espère qu'il en sera ainsi. Nous sommes maintenant débarrassés de la pollution à l'extérieur du Parlement. Nous devrions peut-être aller un peu plus loin et nous débarrasser de celle qui pourrait sévir à l'intérieur.

\* \* \*

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉCLARATION DU SOLICITEUR GÉNÉRAL SUR LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Monsieur le président, malgré l'intérêt considérable que le public a manifesté lors de l'évasion de M. Yves Geoffroy survenue au cours d'un congé commençant le 24 décembre et se terminant le 26 décembre 1971, ceci est la première occasion qu'il m'est donnée d'informer les députés des circonstances qui ont entraîné l'octroi d'un congé à ce détenu afin qu'il puisse se marier.

Le programme de congés provisoires existe depuis quatre ans, bien qu'il ait été autorisé par la loi sur les pénitenciers le 13 juillet 1961. Il s'agit d'un privilège mérité que le Commissaire des pénitenciers accorde pour des périodes de plus de trois jours et que le directeur de l'institution accorde pour des périodes de trois jours ou moins.

Cependant, les données n'ont pas été compilées de façon à permettre une évaluation complète à long terme du programme de congés provisoires. Il faudra donc attendre encore quelques années avant de pouvoir tirer des conclusions sur les effets réels que ce programme a sur le taux de récidive. De récentes statistiques nous donnent lieu cependant d'être optimistes. Un total de 12,401 congés